

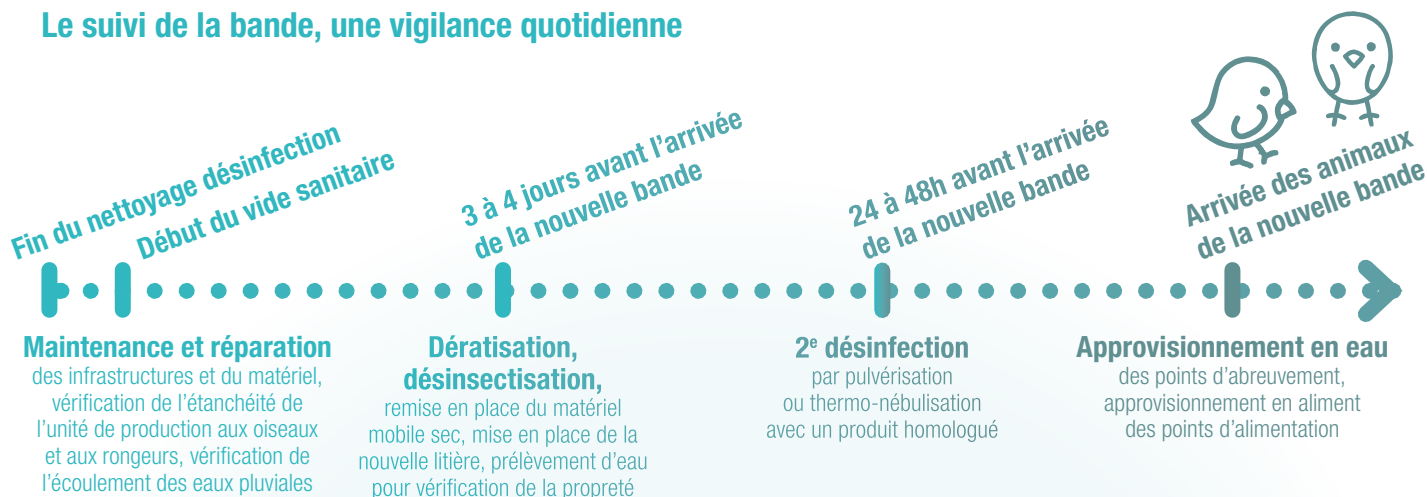
GESTION DES LOTS D'ANIMAUX

12

Le respect des mesures sanitaires ainsi qu'une gestion optimale des conditions d'accueil du lot permettent d'élever des animaux robustes dans un environnement sain et de réduire le risque de maladies

Le vide sanitaire précédant l'arrivée d'une nouvelle bande permet de préparer l'unité de production et de mettre en œuvre des actions préventives pour préparer l'arrivée du lot suivant.

Le suivi de la bande, une vigilance quotidienne



- Je déclare par voie électronique chaque entrée ou sortie de lot dans un délai max. de 7 jours suivant
- le mouvement, ou 48h en cas de risque épidémiologique de niveau « élevé » - A.M. du 29 septembre 2021.



SURVEILLANCE QUOTIDIENNE INDISPENSABLE:

- être vigilant aux signaux d'alerte,
- ramasser les cadavres des animaux trouvés morts.

QUELS INDICATEURS?



La conduite en bande unique par unité de production:

- J'adopte une conduite par lots d'animaux homogènes, introduits au même moment dans l'unité de production (chaque unité de production étant séparée des autres) - A.M. du 29 septembre 2021.

► Bien gérer l'ambiance de mon bâtiment : en quoi est ce important ?

Mauvaise
ambiance



Problèmes sanitaires :
locomoteurs, respiratoires, digestifs



Baisse
des performances

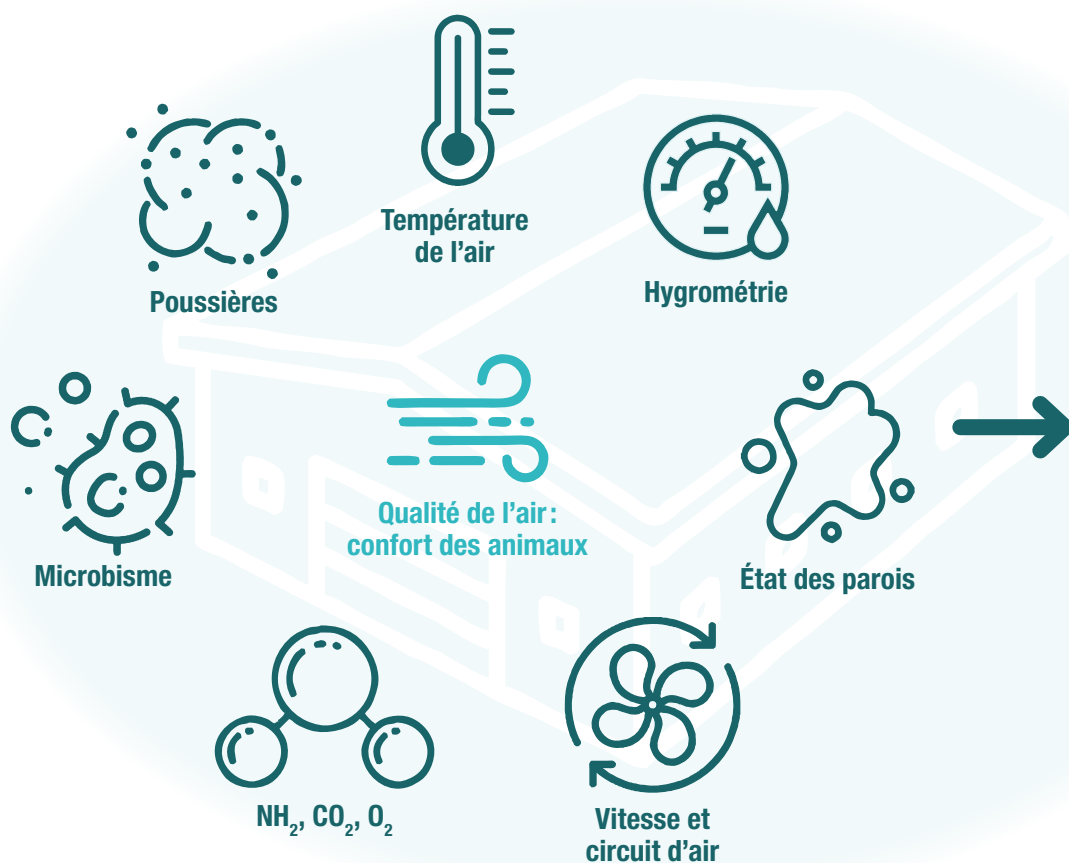


Baisse des résultats
techniques et économiques

Une bonne qualité de l'air

Permet de limiter les facteurs de stress et procurer aux animaux les meilleures conditions pour qu'ils puissent exprimer leurs défenses naturelles.

Les paramètres d'ambiance à contrôler :



Les points de vigilance

Contrôle :

- du matériel d'abreuvement
- des appareils de chauffage
- des sondes
- de la ventilation
- de l'étanchéité du bâtiment

Installation si nécessaire :

- d'échangeurs-régulateurs de chaleur (ERC)
- de brasseurs d'air
- de cooling
- de système de brumisation

Évacuation des eaux périphériques du bâtiment.

Fiches complémentaires :

fiches 6 Nettoyage et désinfection,
en particulier la fiche 6E Gestion du parcours
fiche 9 Gestion de l'aliment,
fiche 10 Stockage Litière,
fiche 11 Gestion de l'abreuvement.